**Les paysannes ont aussi lutté pour faire entendre leur voix**

**La Suisse s’apprête à célébrer le 50e anniversaire du droit de vote des femmes le 7 février. Si les pionnières de la cause paysanne ont été oubliées, les femmes rurales ont tout de même réussi à faire bouger les lignes pour défendre leurs intérêts.**

Lorsqu’on consulte les documents de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), publiés à l’occasion du 50e anniversaire du droit de vote des femmes, force est de constater que les pionnières en faveur du suffrage féminin étaient principalement issues de la bourgeoisie et des milieux ouvriers. Et les paysannes ? Auraient-elles été les grandes oubliées de ce chapitre de l’histoire ? « Nous nous sommes concentrés sur les pionnières du suffrage féminin de la fin du XIXe siècle au début du XXe siècle, indique Yvonne Schärli, présidente de ladite commission. Nous n’avons pas trouvé de documents explicites à propos de femmes militantes issues du monde rural à cette époque. »

Pourtant, si l’on en croit un petit livret jaune édité en 1982 par l’Union des paysannes suisses de l’époque, elles ont bel et bien existé. À la fin de la Première Guerre mondiale, Augusta Gillabert-Randin (1869-1940), paysanne veuve et mère de cinq enfants, devient la porte-parole de l’émancipation des femmes rurales. En 1918, elle fonde l’Association des productrices de Moudon pour permettre aux paysannes de vendre leurs denrées alimentaires à des prix convenables et d’acheter des semences en commun. Dynamique, elle consacre ensuite « ses efforts à développer la formation générale et professionnelle » des jeunes filles et crée une association cantonale en 1931.

« C’était une femme formidable pour l’évolution de la cause féminine en général et pour celles des paysannes en particulier, reconnaît Ruth Streit, ancienne présidente de l’Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF). S’il y avait eu plus de femmes comme elle, peut-être que l’USPF aurait été plus active sur le plan politique, mais nous nous sommes toujours refusées à faire de la politique partisane. »

**Apolitiques, les paysannes ?**

Les paysannes étaient-elles donc apolitiques ? Au sein de l’USPF, « la question est revenue régulièrement, poursuit Ruth Streit. Le monde paysan était bien arrimé à ses racines et ses traditions. Nous n’étions pas toujours d’accord entre nous, mais nous nous sommes toujours efforcées de défendre nos intérêts. » Et d’ajouter avec une pointe de regret : « Durant ma présidence (1992-2011), j’ai malheureusement constaté que les femmes de gauche n’étaient pas toujours présentes pour soutenir les femmes paysannes. »

En Suisse, le suffrage féminin a été accepté le 7 février 1971. Cependant, les Vaudoises bénéficiaient déjà d’un droit de vote sur les plans communal et cantonal depuis 1959. « Mon père était syndic et à la maison, nous avons toujours parlé politique », confie Linette Vullioud, exploitante agricole à la retraite et ancienne députée PLR. « Je me suis donc investie très tôt en politique, raconte-t-elle. En 1965, j’étais membre du Conseil général de Sullens et je suis devenue secrétaire communale en 1974. »

Agricultrice et syndique à Bussy-Chardonney, Laurence Cretegny était âgée de quatre ans le jour du droit de vote des femmes. « Je crois qu’on ne se rend pas compte du travail accompli par ces

pionnières. Les femmes se sont battues, mais on a aussi eu de la chance d’avoir des hommes qui les ont entendues », affirme celle qui a attendu d’être mariée pour aller voter. « Mon père estimait que je n’avais pas besoin de voter. Toutefois, il a été hyper fier lorsque je suis devenue municipale, syndique puis députée. » C’est grâce à sa belle-mère – elle aussi paysanne – que la première vice-

présidente du Grand Conseil a rempli son premier bulletin de vote. « Je me souviens qu’elle disait que le plus beau jour de sa vie avait été celui du droit de vote des femmes. »

Pour Linette Vullioud, il a fallu batailler pour défendre la formation professionnelle des paysannes et leur statut. « En politique, il n’y a jamais d’acquis et il faut continuer d’être solidaire », observe-t-elle. Et les combats sont nombreux, notamment en matière de prévoyance professionnelle et de sécurité sociale.

**Quel héritage pour les générations futures ?**

Mais que signifie ce vote pour la nouvelle génération ? Fille d’agriculteur à Montcherand, Cindy Martin a voté dès sa majorité et n’a « jamais » manqué une votation selon ses dires. « Je me rends compte qu’en réalité cela ne fait pas si longtemps qu’on a le droit de vote », s’étonne la jeune femme âgée de 24 ans. Lorsqu’elle discute avec ses amis sur des sujets politiques, elle essaie de « leur ouvrir les yeux » sur la réalité du monde paysan. « Il y a parfois un réel décalage, observe-t-elle. D’une manière générale, c’est toute ma génération – hommes et femmes confondus – qu’il faut encourager à aller voter. »

Valérie Beauverd / AGIR

Découvrez les portraits de femmes paysannes sur notre site dès jeudi.

**Légende photo :**

À l’instar des femmes ouvrières qui luttaient pour leurs droits lors d’une marche du 1er Mai dans les années 1950, les paysannes se sont aussi battues pour le suffrage féminin. Copyright : Schweizerisches Sozialarchiv